



Déclaration UNSA Education au CHSCTMEN du 7 mai 2020

**« Je veux plutôt une bonne rentrée qu'une rentrée en nombre » Ces mots sont ceux du Président de la République le 5 mai dernier.**

Cela induit que la reprise doit être, avant tout, comme nous l'avons toujours affirmé : bien pensée, qualitative et progressive, plus que quantitative.

C'est pourquoi notre fédération ne peut accepter les pressions qui se font jour de la part de certaines autorités académiques, prenant la forme d'objectifs chiffrés d'accueil à atteindre pour les chefs d'établissement ou d'émotions appuyés quant à des prévisions d'accueil qu'elles considèrent comme trop faibles à leurs yeux. Nous demandons que ces dérives cessent.

De la même manière, dans les services déconcentrés, les autorités ne peuvent se soustraire aux consignes du plan de reprise d'activité édicté par le secrétariat général du ministère et imposer un retour d'agent disproportionné au regard des conditions de sécurité à respecter.

Nous savons bien qu'organiser une sortie de confinement est une tâche complexe. Aussi pour ce faire, le protocole sanitaire était indispensable. Pourtant, il est parvenu tardivement aux équipes dans sa forme finalisée au regard de la date de reprise fixée dans un premier temps au 11 mai. Il contraint fortement l'organisation de cette reprise, et, si c'est une nécessité sanitaire, il n'épuise pas le sujet car un certain nombre de points exigent d'être clarifiés pour éviter que cette reprise ne devienne chaotique.

Aussi nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de ce CHSCT et nous vous interrogerons sur :

- La nécessité de publier rapidement un protocole à destination des personnels AESH
- Les clarifications nécessaires à apporter aux collègues en terme de démarches administratives à accomplir en fonction de sa situation personnelle (Gardes d'enfants, personnes vulnérables)
- Le port du masque
- Le temps nécessaire pour organiser sereinement cette réouverture doit être acté.

Enfin, il nous apparaît important de rappeler que la protection des personnels passe par la sauvegarde de leur santé, le respect de leurs conditions de travail, la prise en compte de leur situation individuelle et des éventuelles contraintes qui y sont attachées. Il ne faut pas imposer un rythme et des méthodes de travail inconsidérés, source de risques psychosociaux. Ainsi, si le télétravail doit être privilégié, ses conditions nécessitent une définition précise et ne pas être simplement une forme de « travail à distance » qui pèse lourdement sur la vie personnelle. Il faut pour ce faire clarifier chacune des situations individuelles.

L'UNSA Education et ses syndicats y veilleront tout au long de la période qui s'ouvre.